

Procédure de candidature à une seconde diplomation en 2026-2027

L'article 3.4.3 prévoit que « les titulaires du diplôme de l'Institut d'études politiques de Grenoble obtenu dans un parcours peuvent suivre l'année suivante, après accord de la VicePrésidente de la Formation et après avis du responsable pédagogique concerné, une 5^{ème} année d'un autre parcours. Ils obtiennent en cas de succès le diplôme de Sciences Po Grenoble-UGA sous l'intitulé du parcours concerné. Les candidatures doivent être présentées auprès de la **VicePrésidente de la Formation**

Quels documents ?

La sollicitation consiste en la soumission en un seul document PDF (fusionner les documents et intituler le PDF « votre nom, votre prénom rediplomation »)

- D'une lettre de motivation justifiant cette demande et notamment l'évolution du projet professionnel ;
- Des relevés de notes des première, deuxième, troisième et 4^{ème} année du diplôme (ou L1, L2, L3 et 4^{ème} année).

Comment déposer la demande ?

La demande est à envoyer à l'adresse mail :

vp-formation@iepg.fr en objet « **rediplomation** »

Quel calendrier ?

A compter du **17 mars 2026** et jusqu'au **29 mai 2026 (12h)** dernier délai.

Décision rendue le 29 juin 2026.

Quelles modalités de décision ?

La demande sera examinée par le ou la responsable pédagogique du parcours visé par la candidature et par la **Vice-Présidente de la Formation**.

La décision sera fonction des places disponibles en 5^{ème} année dans le parcours visé et de l'évaluation de la lettre de motivation et des relevés de notes.